

égalité femmes – hommes au sein de La Halle

résultat de l'index

Les entreprises de plus de 1000 salariés ont été appelées à appliquer l'index égalité femmes – hommes permettant de mesurer (sur 100 points) leurs pratiques réelles en matière d'égalité de traitement au travers de 5 indicateurs :

- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes, à poste et âge comparables.
- Ecart d'augmentation individuelle de salaire entre les femmes et les hommes.
- Ecart de taux de promotion entre les femmes et les hommes.
- Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité.
- Répartition femmes – hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Les entreprises obtenant un index inférieur à 75 points disposent de 3 ans pour atteindre l'objectif d'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

La politique de lutte contre les discriminations et en faveur de la promotion de la diversité conduite par **La Halle** trouve sa traduction avec un **index** mesuré à **77 points**.

Les mesures concrètes prises par l'entreprise dans ce domaine permettront, pour l'avenir, de renforcer encore ce premier résultat satisfaisant.